



**PORT AUTONOME
DE COTONOU**

**MARCHE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 27 novembre 2024

Pour les prestations de

**ETUDE DES PROJETS STRATÉGIQUES ÉNERGÉTIQUES ET ÉNERGIES
RENOUVELABLES SUR LE PORT AUTONOME DE COTONOU**

Avis à Manifestation d'Intérêt International N° : PI_DIT_97310

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 23388

PORT AUTONOME DE COTONOU	
DIRECTION DE CONTRÔLE	
DES MARCHÉS PUBLICS	
BON A LANCER	
Retiré, le	
Nom.....	
Prénom.....	
Signature.....	

NOVEMBRE 2024



Table des matières

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET International (AMII).....	3
II.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	12





I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL (AMII)

Objet : Etude des projets stratégies énergétiques et énergies renouvelables sur le Port Autonome de Cotonou

Référence du marché : PI_DIT_97310

Avis N°013 /2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 27 Novembre 2024

1. Le présent Avis à Manifestation d'intérêt International (AMII) fait suite au plan de passation des marchés publics révisé n°3 du Port Autonome de Cotonou publié sur son site web www.portdecotonou.bj et par affichage au tableau d'affichage du PAC le 04 Novembre 2024.
2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget Autonome des fonds, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à **l'étude des projets stratégies énergétiques et énergies renouvelables sur le Port Autonome de Cotonou**.
3. Les prestations comprennent **de** façon générale l'optimisation et la sécurisation énergétique du PAC à travers la mise en place d'installations électriques adaptées et de solutions d'énergies renouvelables, tout en respectant les contraintes techniques, économiques, environnementales et réglementaires.

De façon spécifique, le consultant aura à exécuter les tâches spécifiques suivantes :

Mission 1 : Étude de préfaisabilité pour la réalisation des projets énergétiques

Mission 2 : Étude de faisabilité pour la réalisation des projets énergétiques

Mission 3: Elaboration du DCE et accompagnement au jugement des offres

Le présent marché est en lot unique.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **douze (12) mois**.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **quinze (15) pages**. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats **au moins cinq (05) et au plus huit (08)** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. L'obligation d'avoir un nombre minimum de cinq (05) plis avant ouverture dès la publication du premier avis à manifestation d'intérêt International (AMII) est requise ; au cas contraire une relance de dix (10) jours ouvrables est faite à l'issue de laquelle il est procédé à l'ouverture et à l'analyse des manifestations d'intérêts, quel que soit le nombre de plis reçus. Au cas où le nombre de présélection est inférieur à cinq (05), le DMP peut contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations pour compléter la liste des présélectionnés à cinq (05) ou poursuivre la procédure avec le nombre présélectionné.





10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Activité du cabinet s'inscrivant dans le domaine d'étude d'électricité en générale ou dans le domaine d'études projets énergies électriques ou énergies renouvelables (photovoltaïques et éoliens) 10 pts - Activité n'ayant aucun rapport avec le domaine d'étude d'électricité en générale ou le domaine d'études projets énergies électriques ou énergies renouvelables (photovoltaïques et éoliens) 00 pt 	<ul style="list-style-type: none"> Registre de Commerce et Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023) et de l'année en cours	25 points	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/Firmes Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'études électriques ou énergétiques. 12,50 points par mission prouvée. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des correspondants (copies simples)



	<ul style="list-style-type: none"> Pour les cabinets/Firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, la notation sera identique à celle présentée ci-dessus mais en tenant compte du nombre de missions similaires du Chef de mission. 12,50 points par mission prouvée. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <p>Preuves des expériences professionnelles du chef de Projet (CV + copies légalisées des attestations de travail ou attestations de service fait des prestations réalisées).</p>
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023) et de l'année en cours	<ul style="list-style-type: none"> Pour les anciens cabinets/Firmes <p>Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'études de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque et/ou éoliens et/ou hydrogène) dont la production est supérieure ou égale à 1 GWh/an. 25 points par mission prouvée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les anciens cabinets/firmes <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).</p>



	<ul style="list-style-type: none">• Pour les cabinets/Firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, la notation sera identique à celle présentée ci-dessus mais en tenant compte du nombre de missions similaires du Chef de mission. 25 points par mission prouvée.• Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence (3) ans pas encore trois (3) ans d'existence <p>Preuves des expériences professionnelles du chef de Projet (CV + copies légalisées des attestations de travail ou attestations de service fait des prestations réalisées).</p>	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	<p>✓ Existence d'une description présentant la structure ou firme, sa hiérarchie et la définition de la responsabilité de chaque entité qui la constitue :</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation du Cabinet : une description présentant la structure ou firme et ses domaines d'activités03 points• Présentation de l'Organigramme du cabinet/firme :02 points	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>



5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	Liste du personnel comprenant : 1- Un (01) Chef de Projet (Ingénieur Electricien, ou électromécanicien ou énergéticien de niveau BAC + 5 au moins 04 pts 2- Un (01) Ingénieur électrique (Ingénieur Electricien, ou électromécanicien ou énergéticien de niveau BAC + 5 au moins 02 pts 3- Un (01) Expert en énergies renouvelables (Ingénieur Electricien, ou électromécanicien ou énergéticien de niveau BAC + 5 au moins) 02 pts 4- Un (01) Expert en réglementation énergétique ou Économiste de l'énergie (Ingénieur ou Master en économie de l'énergie niveau BAC + 5) 02pts	10 points Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100	

La note minimale requise pour être présélectionné est **soixante-dix (70) points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du **nombre total de points obtenus**, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.



11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ; Courriel : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Cotonou (République du Bénin) de 08h-12h30 minutes et 14h-17h 30 minutes (GMT +1) et/ou sur le site web www.portcotonou.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 27/11/2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Cotonou (République du Bénin)**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (sans objet) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Bureau 111 situé au Rez- de -chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou plus tard le 11/12/2024 à 10heures 00 min (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être

présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la Direction des Marchés Publics (Djougou), le 11./11./2024 à 10heures 30 minutes (GMT +1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant le Directeur des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **cinq (05)** jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les **cinq (05)** jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive du Directeur des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision du Directeur des Marchés Publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée au Directeur des Marchés Publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou le 27./11./2024



Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET



[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² . ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation